



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réseaux

Question écrite n° 48682

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'absence de transposition en droit français de la directive européenne sur la vie privée et les communications électroniques. La France fait l'objet à ce sujet d'une procédure d'infraction entamée par la Commission européenne. Il lui demande si elle entend régulariser rapidement cette situation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée chargée des affaires européennes sur le retard français en matière de transposition de la directive n° 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive vie privée et communications électroniques). La loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) du 21 juin 2004 a contribué à la transposition de la directive 2002/58 pour ce qui concerne « l'opt-in ». La loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel a achevé le volet législatif de la transposition. Après la promulgation de la loi du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle, la transposition du « paquet télécom » européen nécessite encore l'adoption de neuf décrets. Après validation interministérielle, les projets de décrets seront soumis à consultation obligatoire auprès des différentes instances compétentes, notamment l'Autorité de régulation des télécommunications. À l'issue de ces consultations interviendront la saisine du Conseil d'Etat, le cas échéant, puis la publication définitive. L'achèvement du travail réglementaire nécessaire à la transposition est prévu pour fin 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48682

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8025

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10228